



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Pau, le

12 JUIN 2019

Service gestion et police de l'eau

Affaire suivie par : Pierre Lavielle
Téléphone : 05 59 80 87 18
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : SB/LET190970

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2019-06-11-001 en date du 11 juin 2019 portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux d'entretien du ruisseau de Labadie et la remise en place des enrochements existant sur la commune de Maspie-Lalonquère-Juillacq.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée de six mois au moins à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Une copie du présent arrêté est également transmise à la mairie de la commune de Maspie-Lalonquère-Juillacq, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
Territoires et de la Mer,
L'adjointe à la cheffe du service Gestion
et Police de l'Eau,

Aurélie Birlinger

Monsieur le Président du Conseil Départemental
des Pyrénées-Atlantiques - DAEE
117, avenue de Montardon
BP 67553
64075 PAU Cédex

Horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 / 14h00 – 16h30
Tél. : 05 59 80 86 00 – fax : 05 59 80 86 07
Cité administrative – Boulevard Tourasse – CS 57577 – 64032 Pau cedex
Bus : lignes C13, C14, P4, P6, P12, P21, T2